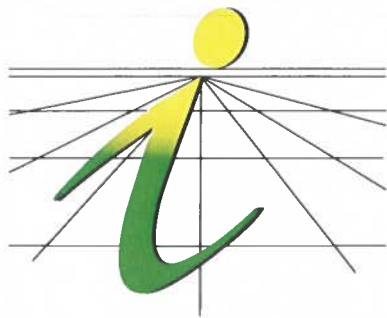




Arrêté n° PERS / 2025 / 27

## Iteuil Arrêté portant Tableau Annuel d'Avancement de grade de : Adjoint Animation Principal de 2<sup>ème</sup> Classe

Le Maire de la Commune d'Iteuil,  
VU le Code Général de la Fonction Publique,  
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,  
VU la délibération n°del2022063b en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 20 septembre 2022,  
VU l'arrêté n°PERS/2020/102 en date du 8 décembre 2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 6 ans,

### Arrête

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

#### Avancement au grade de Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> Classe

| Nom et Prénom            | Homme ou Femme | Grade Actuel      | Date de l'Examen professionnel | Date d'effet de l'avancement   |
|--------------------------|----------------|-------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 1- CHAIGNE Jean-François | Homme          | Adjoint Animation | Sans objet                     | 1 <sup>er</sup> septembre 2025 |

#### Part respective des femmes et des hommes

| Effectif considéré                              | Répartition |        |
|-------------------------------------------------|-------------|--------|
|                                                 | Hommes      | Femmes |
| Effectif du grade d'origine                     | 1           | 0      |
| Agents du grade d'origine « promouvables »      | 1           | 0      |
| Agents inscrits au présent tableau d'avancement | 1           | 0      |
| Effectif du grade d'avancement                  | 0           | 0      |

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre Départemental de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique

Fait à ITEUIL, le 3 juillet 2025  
Le Maire Adjoint,  
Bertrand BOISSEAU

#### L'AUTORITE TERRITORIALE :

\* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
\* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

